

In 1793 p. 9.

Ce jour d'aujourd'hui Vingt et un Germinal huitième année de la
 République française à huit heures du matin par devant
 moi Claude François Olivier adjoint Municipal de la
 commune de Ploubazlanec, est comparu en la maison
 commune Laurent Cocher cultivateur haynet a peres
 de François père cultivateur âgé de vingt et un
 ans, et Des Haydelaine Olivier fille d'icelle âgée de
 vingt huit ans, tous les trois domiciliés en cette
 commune de Ploubazlanec à de Marie à moi adjoint
 Municipal que Marie Fouzgan, son épouse en
 légitime mariage et accouchée hier à une heure
 du matin en son domicile au village de quielle
 section du même nom d'un enfant mâle qui me
 présente et auquel il a donné le pronom de François
 d'après cette déclaration que lesdits témoins ont
 certifié comme à la vérité et la représentation
 qui me l'a fait de l'enfant dénommé j'ai rédigé
 le présent acte que Laurent Cocher père de l'enfant
 ainsi que les deux témoins et Despus dénommé
 ment déclaré ne savoir signer fait en la
 maison commune dudit Ploubazlanec ledit
 jour mois et an que De plus, C. L. J. M. O. L.

Des
 François
 Cocher

Informations liées à l'image.
 Lieu : Ploubazlanec
 Période : 1798 - 1804